

# L'EUROPE FACE À LA FRAUDE

## “NOUS NE POUVONS PLUS NOUS ENFERMER DANS L'ACTION NATIONALE”



© COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, 2007.

INTERVIEW

**Siim Kallas**

Vice-président, en charge de l'administration,  
de l'audit et de la lutte anti-fraude  
**Commission européenne**

### ■ Quel bilan peut-on établir sur la fraude communautaire ? Pourquoi vous mobilisez-vous davantage sur le sujet aujourd'hui ?

Frauder, c'est voler. Il y a parfois un sentiment comme si le budget européen n'appartenait à personne. Je ne peux pas accepter cela. Le budget européen c'est notre budget à tous, financé par l'argent du contribuable. Détourner de l'argent du budget européen, ça veut dire voler l'argent destiné à des projets importants et innovateurs, pour un développement solidaire et stable, pour une agriculture, une énergie et un environnement sains et propres, pour l'échange

La Commission européenne a récemment publié un train de mesures visant à renforcer la protection de l'euro contre le faux monnayage. Le commissaire chargé de la lutte anti-fraude, Siim Kallas, en dresse un bilan et revient sur les recommandations supplémentaires en matière de coopération.

entre les cultures, les langues, etc. À titre de bilan, je constate qu'il reste beaucoup de préjugés à combattre. L'opinion publique se fait une idée fautive de l'importance de la fraude communautaire. Il est vrai que le budget européen fait face à des risques particuliers – surtout du fait qu'il s'agit majoritairement de subventions, mais aussi du fait du cadre international de ses actions et, en ce qui concerne les recettes du budget, la contrebande. Mais, pour les experts – et plus récemment pour la Chambre des Lords au Royaume-Uni –, le budget européen n'est pas plus exposé à la fraude qu'un budget national.

Les systèmes de contrôle sont très développés, ils sont revus régulièrement, et adaptés suivant les nécessités. Ils comprennent la prévention et

la gestion des risques aussi bien que des contrôles et évaluations sur place et des audits des systèmes. Depuis 1999, l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) est un outil majeur pour la lutte anti-fraude. Service de la Commission, il enquête de façon indépendante sur tout soupçon de fraude. Un aspect clé est la responsabilité des États membres. C'est au niveau des États qu'est gérée directement la majorité des fonds communautaires, et le traité de l'Union prévoit explicitement que la protection des intérêts financiers communautaires est un domaine de responsabilité partagée entre la Commission et les États membres, La coopération à tous les niveaux, que ce soit le niveau des gestionnaires, des contrôleurs, des enquêteurs ou, in fine, des autorités judiciaires est donc primordiale.

### ■ Quelles mesures la Commission souhaite-t-elle mettre en œuvre pour obliger les banques et les transporteurs de fonds à contrôler l'authenticité des billets et des pièces, afin de protéger l'euro contre le faux monnayage ? Quel serait le calendrier d'applications de ces mesures ?

Il faut d'abord savoir que la responsabilité pour la protection de l'euro est partagée entre la Banque centrale européenne, responsable pour les billets, et la Commission européenne, responsable pour les pièces. Quel est le degré du problème ? Nos données

montrent que le système de protection des pièces fonctionne bien, l'euro reste une monnaie sûre. S'il y a une augmentation claire du nombre de pièces contrefaites détectées, cela est aussi dû aux efforts accrus en matière d'authentification des pièces. Près de 164 000 fausses pièces ont été retirées de la circulation en 2006, ce qui est minime si on pense aux 69 milliards de pièces authentiques en circulation ; un pourcentage quasi nul.

Toutefois, il faut rester vigilant. La contrefaçon de l'euro reste une activité criminelle importante et qui continue à se développer, avec notamment l'émergence de nouveaux types de fausses pièces, la réouverture d'ateliers de faux monnayage démantelés ou encore l'augmentation du degré de sophistication des contrefaçons. Très récemment, la Commission a proposé de renforcer encore la législation en imposant aux banques et aux autres établissements qui manipulent des fonds l'obligation de vérifier l'authenticité des billets et pièces en euros qu'ils reçoivent avant de les remettre en circulation. Aujourd'hui, il existe en effet des méthodes de détection reconnues, uniformes et efficaces, qui rendent cette vérification parfaitement réalisable sans coûts significatifs. La Banque centrale européenne et la Commission ont officiellement recommandé l'emploi de telles méthodes pour les billets et les pièces en euros.

Les contrôles d'authenticité sont réalisés au moyen d'appareils de tri réglés à partir d'échantillons contenant des billets et pièces authentiques ainsi que des faux billets et des fausses pièces. Afin de garantir la disponibilité de faux billets et de fausses pièces au lieu des tests de réglage de ces appareils, il est proposé d'autoriser désormais les transports de ces contrefaçons entre les autorités nationales compétentes.

Quant au calendrier, la balle est maintenant dans le camp du Conseil des



Siim Kallas

**« La Commission a proposé de renforcer encore la législation en imposant aux banques et aux autres établissements qui manipulent des fonds l'obligation de vérifier l'authenticité des billets et pièces en euros qu'ils reçoivent avant de les remettre en circulation. »**

ministres, mais j'espère une adoption rapide dans l'intérêt même des utilisateurs...

**■ Quelles recommandations supplémentaires envisagez-vous en matière de coopération, notamment entre les services répressifs nationaux et Europol, ainsi qu'entre les États membres et l'OLAF ?**

Pour rendre encore plus sûre l'utilisation des pièces en euros il est nécessaire d'avoir une coopération renforcée entre les autorités ainsi qu'avec les professionnels concernés. Cela veut dire intensifier la coopération entre les services répressifs nationaux et Europol, y compris par les instruments de soutien technique au niveau des États membres et de la Commission. Cette dernière opère un centre technique et scientifique européen pour l'analyse et classification des pièces contrefaites et gère aussi un programme financier qui soutient surtout les échanges de connaissances et de pratiques entre services opérationnels. Il est important que tous les États membres mettent en œuvre les procédures d'authentification des pièces recommandées par la Commission. Aujourd'hui, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et les Pays-Bas sont les premiers pays à déjà mettre en place ces procédures. Une coopéra-

tion plus étroite avec les fabricants d'appareils à pièces devrait également permettre un meilleur calibrage de ces appareils et ainsi la détection efficace même des contrefaçons très sophistiquées.

Une meilleure coopération n'est pas seulement essentielle pour la protection de l'euro, elle est primordiale partout où il s'agit de combattre la fraude. La criminalité et les fraudes ne s'arrêtent pas aux frontières. Elles sont souvent très complexes, organisées et touchent à plusieurs pays. Nous ne pouvons plus nous enfermer dans l'action nationale ; nous ne devons pas avoir peur de nous ouvrir aux partenaires qui poursuivent les mêmes objectifs. L'action de la Commission et de l'OLAF dans ce domaine est avant tout opérationnelle et pratique, c'est-à-dire sur le terrain et concernant des cas précis. La Commission offre des outils très efficaces pour soutenir et coordonner les actions internationales qu'elle met à disposition. Un très bon exemple récent est l'opération "diabolo" menée contre la contrefaçon coordonnée à Bruxelles. Cette opération a mobilisé les 27 États membres, mais aussi 16 pays asiatiques et l'Organisation mondiale du commerce, Interpol et Europol. Le résultat ? Plus de soixante conteneurs saisis avec 135 millions de cigarettes et 550 000 autres produits contrefaits et non déclarés.

Ce qui compte pour nous, ce sont les résultats, des enquêtes efficaces, l'information mutuelle et la coopération internationale, des suites judiciaires rapides et effectives. Et, dans le domaine de la sanction, je vois encore beaucoup de chemin à faire. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Commission a avancé l'idée d'un service de procureur européen, afin d'être capable de combattre ensemble et de manière plus efficace la fraude et la corruption au détriment des intérêts financiers de l'Union européenne. ■

Propos recueillis par Carole Trambouze